

Hauteur de submersion

- Inférieure à 50 cm
- Comprise entre 50 cm et 1 m
- Comprise entre 1 m et 1,5 m
- Supérieure à 1,5 m

Éléments généraux

- ⚓ Bâtiments de culte
- 🏛️ Mairie
- Isocotes
- Bâtiments
- Limites parcellaires
- ▨ Bandes de précaution
- Bassin versant de la Clarence
- Cours d'eau
- ⬭ Limites communales

Echelle de la carte générale : 1/125 000

